

**Séance du Conseil d'Administration du vendredi 22 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mars, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, membres élus  
Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ, Mme Catherine GUIGNARD, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

**Représentés :**

Mme Isabelle CHATEAU donne pouvoir à M. Denis MOALLIC

**Absents excusés :**

Mme Christiane FOUCHER, Mme Madeline TANTIN

Date des convocations : 18 mars 2024

Membres en exercice : 17  
Pour : 15

Membres présents : 14  
Contre : 0

Nombre de votants : 15  
Abstention : 0

**N° 24-038**

**OBJET : Foyer Etang - Régularisation des amortissements - Compte 2145**

En 2007, le FOYER ETANG a réalisé pour 3 332,84 € au compte 2145 (ces travaux concernaient la construction d'un abri de jardin).

La durée d'amortissement était fixée à 15 ans. Or, ces travaux n'ont pas fait l'objet d'écritures aux comptes 68112 et 28145.

Ces travaux devaient être amortis jusqu'au 31/12/2022.

Afin de régulariser ces écritures, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 10682 (débit) et 28145 (crédit).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- vu les états du compte de gestion 2022
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- de régulariser par opération d'ordre budgétaire les amortissements non comptabilisés pour la période 2008-2022 (15 ans), pour un montant de 3 332,84 €,
- d'ouvrir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 aux comptes 10682 (débit) et 28145 (crédit).

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 02/04/2024  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action Sociale de Royan,  
le 03/04/2024  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 22 mars 2024

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS,

Maire de Royan

Patrick MARENGO

